


PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN

Légende

ZONES :

- UA : Zone urbaine centrale
- UC : Zone urbaine périphérique
- 1AUC : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat
- 2AUC : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- 1AUE : Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UJ : zone urbaine destinée au loisirs
- UI1 : Zone urbaine dédiée aux activités d'entrepôts, d'industries de commerces et de bureaux
- UI2 : Zone urbaine dédiée aux activités économiques à vocation d'industrie et d'entrepôts
- UI3 : Zone urbaine dédiée aux activités économiques à vocation artisanale
- 1AUI : Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques



APPROBATION : 12/03/2020 et 09/07/2020

Dossier n°
SJ172106U

Echelle :
1/10 000